



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Atelier de formation des Membres du Comité
National d'Agrément et des opérateurs économiques
aux procédures d'agrément des produits industriels
au Tarif Préférentiel CEEAC - CEMAC**

*Allocution de Monsieur Tidjani Chetima, Représentant du
Directeur du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique*

Hôtel Boulevard Libreville, Gabon

19 Juin 2018

- Excellence Monsieur le Ministre du Commerce,
- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Monsieur le Représentant du Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC),
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité National d'agrément des produits industriels au tarif préférentiel CEEAC/CEMAC,
- Mesdames et Messieurs les Représentants du secteur privé,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un insigne honneur et un privilège de m'adresser à vous pour vous souhaiter la bienvenue à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des membres du Comité National d'Agrément et des opérateurs économiques aux procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC - CEMAC.

Qu'il me soit permis, d'adresser au nom du Directeur du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Monsieur Antonio Pedro, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude au Gouvernement de la République Gabonaise pour avoir bien voulu accepter d'abriter les travaux de cet important atelier.

Nos remerciements s'adressent également à l'Union Européenne pour son appui financier qui a permis la tenue du présent atelier.

Excellence Monsieur le Ministre, votre présence et votre acceptation de présider l'ouverture de nos travaux nous honore et témoigne de l'engagement des autorités gabonaises à œuvrer pour accélérer le processus d'intégration régionale et à promouvoir le commerce intracommunautaire en Afrique Centrale. A cet égard, nous saluons l'effectivité de la libre circulation des citoyens des Etats membres de la CEMAC en territoire gabonais et la récente mise en place du comité national d'agrément des produits industriels au tarif préférentiel de la Communauté.

Mesdames et Messieurs, chers invités,

Cet atelier se tient dans un contexte bien particulier avec la signature de l'accord sur la zone de libre-échange continentale le 21 mars 2018 à Kigali. Nous saisissons cette occasion pour féliciter chaleureusement le Président de la République Gabonaise pour avoir personnellement signé l'accord, dans la mesure où cet évènement marque une accélération du processus d'intégration régionale au niveau continental. Comme vous le savez, la Feuille de route de l'Union Africaine prévoyait la mise en place des zones de libre-échange dans toutes les sous régions du continent à l'horizon 2014. Celle de la CEEAC a été créée le 27 janvier 2004 mais, force est de constater qu'elle n'est toujours pas opérationnelle en raison entre autres, de la non-insertion des textes communautaires dans l'ordre juridique interne des Etats Membres et de la non appropriation des instruments et des outils y relatifs par les administrations nationales et les opérateurs économiques.

Par ailleurs, les instruments de la zone de libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC ont été harmonisés et adoptés le 27 novembre 2017 par la 4ème

réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des CER en Afrique Centrale. En outre, une convention de contribution a été signée entre l'Union Européenne et la CEA pour la poursuite de l'harmonisation des instruments de politiques commerciales CEEAC-CEMAC. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention que la CEA organise cet atelier en collaboration avec la CEEAC et la CEMAC en vue de renforcer, d'une part, les capacités des opérateurs économiques des Etats membres sur l'élaboration des dossiers d'agrément au Tarif Préférentiel harmonisé et, d'autre part, celles des experts des administrations nationales sur le traitement desdits dossiers.

Monsieur le Ministre,

Il n'est pas superflu de signaler à cette occasion toute l'importance que revêt le renforcement des capacités des opérateurs économiques et des administrations publiques par rapport à la procédure d'agrément des produits industriels au tarif préférentiel car la maîtrise de ces procédures permettra de rendre manifeste les bénéfices attendus de la zone de libre-échange de l'Afrique centrale.

Chers participants,

Cet atelier qui durera trois jours vous permettra :

- de mieux connaître les instruments et les outils harmonisés de la Zone de Libre Echange CEEAC ;
- de maîtriser le montage des dossiers de demande d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC;
- de vous familiariser aux techniques de calcul des critères d'origine des

- produits industriels communautaires ;
- de vous approprier le schéma de traitement et d'acheminement des dossiers de demande d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC ;
 - et enfin de vous imprégner des techniques d'évaluation et de vérification des informations fournies par les opérateurs économiques dans le cadre de leurs demandes d'agrément.

Je ne doute point que vous accorderez toute votre attention à cette formation pour enrichir vos connaissances en vue d'intensifier l'exportation des produits gabonais vers les pays membres de la communauté.

Permettez-moi enfin, Mesdames et Messieurs, de réitérer la détermination et l'engagement de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique à vous accompagner dans cette noble tâche et celles à venir.

C'est sur ces mots que je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier de formation des membres du Comité National d'Agrément et des opérateurs économiques aux procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC - CEMAC.

Je vous remercie pour votre aimable attention.